

S.I.V.U. DE L'ÉCOLE MATERNELLE DU VAL D'HERMONE
(Lullin – Reyvroz – Vailly)

Compte rendu de la réunion du Conseil Syndical du 10 juillet 2019
à 18h00 à La Mairie de Vailly

Titulaires :

Présents : STEHLIN Michaël, LOMBARD Gérald, TRABICHET Yannick, CRAYSTON José.

Excusés : BRON Michaël, DEGENEVE Alain.

Suppléants :

Présents : CORNIER Andrée.

Excusés : CHATELAIN Sophie, COHEN Jean yves.

Secrétaire de séance : LOMBARD Gérald.

• **APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL SYNDICAL DU 15 MAI 2019 :**

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

• **REGLEMENT ET TARIF CANTINE :**

Le règlement de la cantine scolaire est modifié pour préciser que la cantine scolaire est ouverte uniquement pour les enfants scolarisés la journée entière, et que les avoirs sur facturation sont non remboursables, mais uniquement déductibles d'une facturation ultérieure. Le nouveau règlement sera transmis aux familles à la rentrée.

Compte tenu du prix du repas et du pain facturé par les prestataires, le tarif du ticket de cantine scolaire est maintenu à 5,05 € pour l'année scolaire 2019/2020.

• **REGLEMENT ET TARIF GARDERIE :**

Le règlement de la garderie périscolaire sera transmis aux familles à la rentrée.

Le tarif de la garderie périscolaire est maintenu à 0,50 € le 1/4h pour l'année scolaire 2019/2020.

Le bilan financier de la garderie, pour l'année scolaire 2018/2019 fait apparaître un autofinancement à hauteur de 67 % contre 80 % pour l'année précédente.

Cette baisse est due à :

- la modification des plages horaires (suppression du mercredi matin et augmentation de la plage horaire d'1/2h tous les soirs)
- la modification du mode de financement des inscriptions (avant paiement d'avance des tickets pour 1/2h, maintenant paiement après consommation, facturé au 1/4h)

• **GESTION DES RESSOURCES HUMAINES:**

Pour tenir compte des contraintes liées au partage de l'office de la cuisine avec la crèche, dans le respect du protocole d'hygiène, l'organisation des postes de travail devra être revue.

Il faudra peut être limiter à 2 le nombre d'agents qui interviennent dans l'office avec l'équipement vestimentaire et définir les tranches horaires d'utilisation de l'office par chaque collectivité. Les agents de l'école maternelle seront consultés sur ce sujet le vendredi 12 juillet, avant la rencontre avec la Communauté de Commune qui gère la crèche le 16 juillet.

- **TRAVAUX EXTENSION DE L'ECOLE**

L'inauguration du Pôle petite enfance (construction de la crèche et agrandissement de l'école maternelle) a eu lieu le 22 juin 2019.

Concernant l'école maternelle, les travaux sont globalement terminés, hormis l'aménagement paysager extérieur qui est toujours en cours.

Les travaux de réfection des boiseries sur les éléments existants avant l'agrandissement doivent être réalisés prochainement.

La demande d'un riverain concernant, la remise en état de son terrain utilisé pour le dépôt de matériaux pendant le chantier va être étudiée.

- **DIVERS :**

La gestion administrative du SIVU du Val d'Hermone est assurée depuis 2014 par la Communauté de Communes. L'agent en charge globale de cette gestion (budget, compta, ressources humaines, réunion de Conseil, délibérations) prendra sa retraite en 2020.

Une réflexion est en cours pour savoir si le SIVU continuera de confier sa gestion à la Communauté de Communes, qui répartira les différentes tâches de gestion sur plusieurs agents, spécialisés par domaine ou si une des 3 communes membre du SIVU reprend dans son secrétariat la gestion du SIVU.

Pour alimenter la réflexion il est précisé que la Communauté de Communes réfléchit actuellement à externaliser ou mutualiser le traitement de la paie. Chacune des 2 solutions présente des avantages et des contraintes qu'il conviendra de peser avant toute décision, dans l'automne.

Le Président,
Michaël STEHLIN

**SIVU ÉCOLE MATERNELLE
DU VAL D'HERMONE**
18, route de l'Eglise
74430 LE BIOT

Prochaine réunion : Mercredi 25 septembre 2019 à 18h à la Mairie de Lullin .